

13/02 BRUXELLES MANIFESTATION

NATIONALE

DE DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS

10H30 BOULEVARD ALBERT II



SERVICES
PUBLICS

LES SERVICES PUBLICS
NOTRE PREMIER
POUVOIR D'ACHAT

MANIFESTATION

LES SERVICES PUBLICS
À BOUT
DE SOUFFLE

SERVICES
PUBLICS

SERVICES
PUBLICS

QUAND TOUT
SERA PRIVÉ
ON SERA PRIVÉ
DE TOUT

LES SERVICES PUBLICS
VOTRE PREMIER
POUVOIR D'ACHAT

CGSP

Pourquoi manifester le 13 février ?

Le service public, vous le voulez avec ou sans statut ?

Le statut de la fonction publique cela ne concerne pas que les travailleurs du service public. Le statut est un rempart pour notre démocratie, la qualité des services publics et l'égalité entre citoyens.

1. Garantir l'indépendance des agents publics 🧑🧑

Le statut protège les fonctionnaires des pressions politiques ou économiques.

🔒 **Avec un statut** : les décisions prises par les agents publics sont motivées par l'intérêt général, pas par des intérêts privés ou partisans. Il garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens.

⚠️ **Sans statut** : un agent pourrait être influencé par la menace de licenciement ou des promesses de promotion. L'impartialité des institutions publiques en pâtirait.

2. Préserver l'égalité et la continuité du service public ⚖️ 17

Le service public repose sur l'égalité d'accès pour tous, quel que soit le lieu de résidence ou la condition sociale.

🌐 **Avec un statut** : l'État assure une continuité des services, même en période de crise (pandémie, catastrophes naturelles, etc.).

🚧 **Sans statut** : une gestion privée pourrait engendrer des ruptures de service et favoriserait ceux qui en ont les moyens !

Pourquoi défendre le statut de la fonction publique ?

Derrière la suppression du statut se cache souvent une logique de privatisation des services publics. L'enseignement, la santé, la culture, les transports, la sécurité, la justice (...) ne pourront jamais être des services privés !

La défense du statut des agents publics n'est pas qu'une affaire de fonctionnaires.

Elle concerne chaque citoyen :

- Pour que nos hôpitaux, nos écoles, nos services de sécurité et de communication... restent accessibles à tous.
- Pour garantir une administration impartiale et compétente.
- Pour protéger l'intérêt collectif **des** intérêts privés

Préserver notre statut, c'est protéger vos droits !